

CCBC INFO

Sommaire

Actualité de la Chambre p.2 à 3

News de la Chambre mars 2005

Programme d'activité du mois d'avril

Nouvelles des membres p. 4 à 8

Bienvenu aux nouveaux membres

Le Group Ronveaux

Dossier p. 9 à 19

Sanctions comptables et fiscales

Passation de marché

Echos de l'étranger p.20 à 24

Économie p 20 à 22

Culture p 23 à 24

Echos du Congo p.25 à 28

Contact

C/o Alliance Belgo
Congolaise
Av. de Justice
2703 , Kinshasa
Gombe
R.D.Congo

Heure d'ouvertures
Du secrétariat

Lundi, mercredi et
vendredi
de 8 h 30 à 13 h 00
et 13h.30 à 16h30

Téléphone

0 81 88 48 319
89 49 292

E-mail :

ccbc@gb-solution.cd

Site web

www.ccbc-rdc.be



News de la Chambre mars 2005

Dîner du lundi 14 mars

La Chambre a organisé le lundi 14 mars, un dîner, à l'ABC, à l'occasion de la mission économique Belge. Ce dîner qui était parrainé par la Société Safricas, avait pour but de faire rencontrer les participants de la mission et les membres de la Chambre.

Le Président de la CCBC a dans son allocution prononcée pour la circonstance, remercié les membres de la mission économique pour la confiance qu'ils ont placée en la RDC en acceptant de venir palper les réalités du pays.

Prenant la parole en second lieu Monsieur Hans, Directeur Financier de la société Safricas a souligné la reprise économique en RDC avec notamment le foisonnement des chantiers à travers la ville de Kinshasa.

Déjeuner – Conférence sur « Les sanctions comptables et fiscales au Congo »

Monsieur Manzambi Kavako, Directeur Général de M&M Partners et Président de l'Association Nationales des Juges Consulaires des Tribunaux de Commerce (ANJCC) a été invité le mardi 15 mars par la Chambre de Commerce pour animer un déjeuner sur « les sanctions comptables et fiscales au Congo » qui a eu lieu au Memling. (voir dossier Sanctions comptables et Fiscales p.8 -13)

Réunion de travail concernant le Séminaire « Entreprendre en Afrique centrale »

Une réunion s'est tenue vendredi 18 mars avec les Administrateurs de la CCBC et le Président de la CBL-ACP, Monsieur Bernard de Gerlache. Il y a été question de la participation active de la Chambre au séminaire organisé par la Coopération Technique Belge ayant pour thème « Entreprendre en Afrique Centrale » qui se tiendra à Bruxelles le 27 et 28 juin.

La Chambre fera l'analyse du climat d'investissement et présentera des recommandations.

Les Administrateurs aimeraient organiser en marge de ce séminaire une mission économique qui pourrait se prolonger jusqu'au 30 juin.

Présentation de la Société Ronveaux

La CCBC a organisé une réception le mercredi 23 mars, à l'ABC, en collaboration avec son nouveau membre la société Ronveaux. (voir nouvelles des membres p. 6-7)

Organisation par la CCBC d'un déjeuner conférence sur « Les contraintes de l'aviation civile et les conséquences pour les compagnies aériennes et les passagers ».

Un déjeuner conférence a été animé, jeudi 24 mars à l'hôtel Memling, par Monsieur Philippe Saundres, Executive Vice President Commercial de SN Brussels Airlines.

Le déjeuner avait pour thème les contraintes de l'aviation civile et les conséquences pour les compagnies aériennes et les passagers ».

Programme d'activité du mois d'avril

- Conseil d'administration le jeudi 7-03-05
- Organisation de la mission économique prévu pour la fin du mois de juin
- Organisation d'un déjeuner sur « la dette intérieure » en collaboration avec le FEC.
(prévu pour la fin du mois d'avril)
- Préparation de l'annuaire 2005 – 2006

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES 2005

BACOM

Activité : Travaux Publics
Représenté par : Monsieur B. Mpemwangi Ngierenziru
Fonction : Administrateur Gérant
Adresse : 101 Tshuapa
Mobile : 081 88 45 67
e-mail : ba_com@yahoo.fr

CAUDITEC

Activités : Audit et expertise comptable
Représenté par : Monsieur JM Mulumba
Fonction : Associé gérant
Adresse : Building « le Royal » Boulevard du 30 Juin
Mobile : 081 518 07 70 – 98 131 895
e-mail : cauditec@yahoo.fr

Group Kaimby et fils

Activités : Plantation, élevage
Représenté par : Monsieur Mukumi Mbuy Kaimby
Fonction : Président Directeur Général
Adresse : 31, Banana, Kitambo
Mobile : 89 53 774 – 98 207 404
e-mail : hgmukumi@hotmail.com

NAVTEL

Activités : Navigation aérienne et génie civil
Représenté par : Monsieur T. Kalonji Mbuyi
Fonction : Président , Gérant statutaire
Adresse : 1454, Avenue Col. Ebeya
Mobile : 081 99 39 595
e-mail : navtel@yahoo.fr

NEW PHARM

Activités : Pharmacie
Représenté par : Madame Annick Gryson
Fonction : Pharmacienne gérante
Adresse : 61, av. de Roi Baudouin
Mobile : 081 88 46 076
e-mail : annickgryson@ic.cd

M. MUSUSA KITENGE

Activités : Consultant en communication
Représenté par : Monsieur Mususa Kitenge
Adresse : 44-48, av. Tombalbay
Mobile : 081 811 66 13
e-mail : mususakitenge@yahoo.fr

SAFRICAS

Activités : Travaux publics
Représenté par : Monsieur David Blatner
Fonction : Administrateur délégué
Adresse : 669, 16ième rue Limete
Mobile : 081 900 00 00 – 98 13 13 37
e-mail : safricas.dg@ic.cd

M&M Partners

Activités : Cabinet d'audit d'expertise comptable et fiscale
Représenté par : Monsieur Manzambi Kavako
Fonction : Directeur Général
Adresse : Galeries Présidentielles – 6^{ième} étage
Mobile : 99 155 40
e-mail : manzambi_kavako@yahoo.fr

RONVEAUX

Activités : Distribution électrique
Représenté par : Madame Belfroid
Fonction : Administrateur Délégué
Adresse : rue Rebonmoulin, 16 – B-5590 Ciney
Mobile : +32 83 21 29 01
e-mail : info@ronveaux.com

NOCAFEX

Activités : Transport fluviale, exportation cafés, cacaos, caoutchoucs
Représenté par : Monsieur Hoolans
Fonction : Administrateur Gérant
Adresse : Route des poids Lourds, 228/16
Mobile : 081 99 17 335
e-mail : nocafex@afrinet.cd

Le Groupe Ronveaux : un nouveau membre à la Chambre de commerce belgo-congolaise

Le mercredi 23 mars la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise, sous la présidence de Monsieur Stéphane Kabasu, a invité de nombreuses personnalités à accueillir un nouveaux membre spécialisé dans la distribution électrique : RONVEAUX s.a.

Le Groupe Ronveaux dont le berceau est à Ciney en Belgique est une société familiale qui a commencé ses activités en 1923 par la plantation et le tirage de lignes électriques. C'est en 1937 que Ronveaux a entamé la fabrication de poteaux en béton armé afin de compléter son potentiel en construction de réseaux de distribution et transport d'électricité.

Au fil des années, la société continué à développer ses 2 axes initiaux ; l' « électricité » et la « construction » . Aujourd'hui, le groupe Ronveaux réalise plus de 50 millions de US\$ et occupe quelque 400 personnes essentiellement en Belgique et en France.

Ses activités en Europe couvrent :

1. Dans le domaine de l'électricité
 - L'étude et la construction (fourniture de poteaux en béton précontraint et exécution chantiers) de réseaux de distribution électrique aériens et souterrains, basse et moyenne tension ainsi que de télédistribution, de téléphone et internet.
 - La conception, l'assemblage et l'installation sur site d'armoires de distribution, de commandes et d'automatismes
 - L'acquisition de nouveaux sites de télécommunication, leurs constructions, le placements d'antennes et l'azymutage de celle-ci
 - L'éclairage pour le marché d'éclairage public(fourniture candélabres béton précontraint et entretien de réseaux routiers), les tunnels, le balisage d'aéroports ou encore l'éclairage de terrains de sport.
2. Dans le domaine de la construction :

L'étude et la fabrication d'éléments à hautes valeurs ajoutées, qui sont du « sur mesure » en béton armé, précontraint, préfléchi et Flexstress destinés soit :

 - Aux ponts
 - Aux bâtiments multi étages (structures, planchers et/ou façades)
 - Aux bâtiments industriels (structures, façades, toitures)
3. Dans le domaine de la rénovation de construction :
 - Le nettoyage et traitement multi-étage (structures, planchers et/ou façades)
 - Aux bâtiments industriels (structures, façades toitures)
 - Tours de télécommunications

4. Dans le domaine de la rénovation de construction :

- Le nettoyage et traitement de façades
- Le renforcement de structures par brochage, plats collés, injections,...
- Les étanchéités particulières

Son projet en République Démocratique du Congo est de participer à l'électrification du pays par :

- La réalisation des lignes en mettant en œuvre son savoir faire tant en études qu'en chantiers.
- La promotion du poteau en béton précontraint, utilisé par la majorité des sociétés de distribution électrique en Europe. Leur fabrication se ferait en RDC .
- La construction de lignes en faisant appel localement tant à la main d'œuvre qu'aux matières premières disponibles ici
- La création de partenariat avec des entreprises de la république Démocratique du Congo

En fonction des financements disponibles sur le marché d'électrification, RONVO CONGO s'implantera à court ou moyen terme.

Les Sanctions comptables et fiscales au Congo

La Chambre de Commerce a organisé en collaboration avec l'Association Nationale des Juges Consulaires des Tribunaux de Commerce un déjeuner conférence ayant pour thème les sanctions comptables et fiscales au Congo. Monsieur Manzambi Kavako, Président de l'ANJCC a animé cette conférence qui a eu lieu le mardi 15 mars en marge de la mission économique Belge, à l'Hôtel Memling.

ELEMENTS - ESSENTIELS DE L'EXPOSE

1. SANCTIONS

La finalité de ces sanctions est de punir les contrevenants afin d'assurer le respect des obligations et dispositions imposées par ces matières.

Il y a deux sortes de sanctions :

- Sanctions administratives :

Il s'agit soit de soumettre le contrevenant à un traitement administratif plus sévère ou soit lui infliger des sanctions pécuniaires : pénalités, amendes, accroissements.

- Sanctions pénales ou correctionnelles :

Dans le cas d'une manifestation, d'une intention frauduleuse de la part du contrevenant.

A. SANCTIONS COMPTABLES

1. SANCTIONS SUR LE FOND

En cas de non-respect des prescriptions du Plan Comptable Général Congolais, les documents comptables ne sont pas opposables aux tiers, ni représentatifs en justice. En effet l'article 7 de la Loi n° 76-020 du 16 juillet 1976 portant normalisation de la comptabilité au Congo édicte que : " les documents comptables dont la publication, la communication à des tiers ou la représentation en justice font l'objet d'une obligation légale ou réglementaire, doivent être conformes aux prescriptions du Plan Comptable Général Congolais et des plans professionnels et sectoriels qui en résultent ".

Sous réserve des dérogations qui pourront être prévues, les agents économiques qui ne se conformeront pas aux dispositions de la Loi ci-dessus seront considérés comme n'ayant pas satisfait aux obligations d'ordre comptable édictées par les Lois subséquentes, notamment le Code de Commerce et les dispositions fiscales.

2. SANCTIONS DU MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

En cas de retard ou de non transmission des Etats Financiers au Ministère de l'Economie.

- Astreintes à payer de 5.000 Ff (USD)
- Condamnation à la servitude pénale d'un (1) mois à douze (12) mois.
- ou d'une de ces peines seulement.

En cas d'erreurs commises lors du remplissage des Etats Financiers.

- Economie Nationale : assimilation à une infraction qualifiée " transmission des faux renseignements ".

3. SANCTIONS DU CONSEIL PERMANENT DE LA COMPTABILITE AU CONGO "CPCC"

Il est institué en République Démocratique du Congo, un système de normalisation de la comptabilité suivant la Loi n° 76-020 du 16 juillet 1976.

Tout agent économique est tenu de déposer ses états financiers dans les six (6) mois qui suivent la fin de l'exercice comptable, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21 de l'Arrêté Départemental n° 0159 du 27 octobre 1958 relatif à la forme, la diffusion et l'exploitation des tableaux de synthèse du Plan Comptable Général Congolais.

En cas de retard dans le dépôt de ces états financiers, les agents économiques sont passibles d'une astreinte dont le montant est fixé suivant les dispositions de l'article 2 de l'Arrêté Ministériel n° 016/CAB/MIN/FIN/97 du 19 mars 1997 modifiant l'Arrêté Départemental n° 192 du 10 novembre 1981 qui stipule : **" en application de l'article 12 de la Loi n° 76-020 du 16 juillet 1976 portant normalisation de la comptabilité au Congo, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 81/017 du 03 avril 1981, les agents économiques qui ne déposent pas leurs tableaux de synthèse dans le délai prescrit sont passibles d'une astreinte dont le montant est fixé comme suit :**

- **l'équivalent en Francs Congolais de trois (3) dollars américains par jour de retard pour les entreprises soumises aux dispositions normales ;**
- **l'équivalent en Francs Congolais de deux (2) dollars américains par jour de retard pour les entreprises admises aux dispositions simplifiées ;**
- **l'équivalent en francs Congolais de trois (3) dollars américains par jour de retard pour les entreprises admises aux dispositions réduites ".**

Les sommes dues au titre de l'astreinte sont calculées par les soins du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo et notifiées à l'agent économique au moyen d'une note individuelle ou collective.

Aussi, le Conseil Permanent de la Comptabilité est tenu de délivrer à tout agent économique qui en fait la demande un bordereau de situation relatif à ses astreintes.

Le montant de ces astreintes est à verser au compte du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification dudit montant à l'agent économique.

A défaut de paiement dans le délai imparti et après mise en demeure restée sans effet, le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo peut saisir les tribunaux compétents et il en informe à l'agent économique.

Les erreurs commises lors du remplissage de ces tableaux de synthèse, sont à rectifier endéans une période maximum de trois (3) mois. Le Conseil Permanent de la Comptabilité dispose à cet effet d'une période de nonante (90) jours à compter de la réception des tableaux susmentionnés pour pouvoir y porter d'éventuelles modifications en cas de nécessité. Dépasser ce délai, les tableaux de synthèse seront considérés comme acceptés par le Conseil. La vérification du remplissage de ces états se fait pendant soixante (60) jours à compter de la date de réception. (Voir article 28 de l'Arrêté Départemental n° 0159 précité).

B. SANCTIONS FISCALES

1. LE TRAITEMENT ADMINISTRATIF SEVERE

Taxation d'office

Les Agents de l'Administration des Impôts procèdent à la taxation d'office dans les cas ci-après :

- L'absence de déclaration ;
- L'absence de comptabilité ;
- Le défaut de remise des pièces justificatives, des renseignements demandés ou de réponse dans les délais fixés par la loi ;
- Le rejet d'une comptabilité considérée par l'Administration des Impôts comme irrégulière;
- L'opposition au contrôle fiscal.

Le redevable ne bénéficie pas du délai de vingt jours pour répondre. Cependant, il conserve le droit de présenter une réclamation contentieuse devant l'Administration des Impôts après réception de l'avis de mise en recouvrement. Dans ce cas, la charge de la preuve incombe au redevable.

2. SANCTIONS PECUNIAIRES

Notions de récidive : c'est le fait de commettre une même infraction déjà sanctionnée, dans un délai de deux ans ou de six mois en ce qui concerne respectivement les impôts annuels et les autres impôts.

Les pénalités fiscales comprennent :

A) Les pénalités d'assiette

- Pénalités d'assiette, celles qui sanctionnent le défaut des déclarations au regard des délais légaux, les déclarations inexactes, incomplètes ou fausses. Elles sont assises sur le montant de l'impôt dû, éludé, reconstitué ou fixé forfaitairement par la loi ou en vertu de la loi.
- En cas de taxation d'office pour absence de déclaration servant au calcul de tout impôt ou accompagnant le paiement d'un droit, il est appliqué une majoration égale à 50% du montant de l'impôt dû. En cas de récidive, la majoration est de 100% du même montant.

- Toutefois, lorsque le redevable défaillant régularise sa situation dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la lettre de relance, la majoration applicable est de 25%. Dans les autres cas de taxation d'office, l'impôt dû est majoré de 25%. En cas de récidive, l'impôt est majoré de 50%.

En cas de redressement, il est mis à charge du contribuable une majoration égale à 20% du montant de l'impôt élué. En cas de récidive, la majoration est de 40% du même montant.

B) Les pénalités de recouvrement

Pénalités de recouvrement, celles qui sanctionnent le retard dans le paiement des impôts et autres droits dus. Elles ont pour base de calcul le montant des droits et des pénalités d'assiette pour lesquels le paiement n'est pas intervenu dans le délai légal.

Tout retard dans le paiement de tout ou partie des impôts et autres droits donne lieu à l'application d'un intérêt moratoire égal à 10% par mois de retard.

L'intérêt moratoire est décompté du premier jour du mois au cours duquel l'impôt aurait dû être payé au jour du mois du paiement effectif, tout mois commencé étant compté intégralement.

C) Les astreintes

L'astreinte est une sanction pécuniaire frappant les personnes mises en demeure par pli recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres sous bordereau de décharge pour n'avoir pas donné suite, dans le délai, à une demande de renseignement de l'Administration des Impôts dans le cadre du droit de communication. Il s'agit des montants forfaitaires fixés par la Loi ou en vertu de la Loi par jour de retard à compter de la date du constat de refus jusqu'au jour où les informations demandées seront communiquées.

Le refus de répondre, dans le délai légal, à une demande de renseignements, est sanctionné d'une astreinte fiscale égale à 100 Ff pour les personnes morales et 25 Ff pour les personnes physiques, par jour de retard, jusqu'au jour où les informations demandées seront communiquées.

D) Les amendes administratives

- Les amendes administratives sont les sanctions qui répriment le non-respect des formalités comptables et fiscales ainsi que le mauvais comportement du contribuable, du redevable ou de toute autre personne, tendant à faire perdre au trésor Public les droits dus, soit par le contribuable ou le redevable légal, soit par les tiers. Elles sont fixées forfaitairement par la Loi ou en vertu de la Loi.
- L'absence d'annexes à la déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits est sanctionnée par une amende de 100 Ff par annexe. En cas de récidive, cette amende est portée à 200 Ff.
- L'absence d'une déclaration ne servant pas au calcul de l'impôt est sanctionnée par une amende de 500 Ff pour les personnes morales et 250 Ff pour les personnes physiques. Il faut entendre notamment par déclaration ne servant pas au calcul de l'impôt :
 - Le relevé trimestriel des sommes versées aux tiers ;
 - Le relevé mensuel des précomptes.
- La communication de faux renseignements est sanctionnée par une amende de 1.500 Ff pour les personnes morales et de 250 Ff pour les personnes physiques.

- Le défaut de paiement du précompte, résultant du fait qu'il n'a pas été retenu au moment des opérations, est sanctionné par une amende égale au montant des opérations du précompte reconstitué et ce, à charge du redevable légal.
- Le défaut ou l'insuffisance de reversement du précompte collecté donne lieu au paiement, en plus du principal, d'une amende égale au montant du précompte dû.
- Le défaut de retenue sur loyers ou de reversement de celle-ci est sanctionné d'une amende égale au montant de la retenue due.
- La communication de renseignements incomplets est sanctionnée par une amende de 750 Ff pour les personnes morales et de 125 Ff pour les personnes physiques.
- L'exercice d'une activité soumise à tout impôt sans au préalable remplir la formalité d'enregistrement au numéro d'impôt est sanctionné d'une amende de 1.000 Ff pour les personnes morales, de 100 Ff pour les personnes physiques exerçant le commerce ou une profession libérale et de 50 Ff pour les personnes physiques bénéficiaires de revenus locatifs.
- Les mêmes sanctions sont applicables en cas d'absence d'indication sur la facture, du numéro impôt de la partie contractante à une transaction entre professionnels.
- Les pénalités prévues par la présente Loi sont établies et recouvrées selon les mêmes modalités et sous les mêmes garanties que les droits auxquels elles se rapportent.

SANCTIONS PENALES

PROCEDURE EN MATIERE D'INFRACTIONS FISCALES

Les infractions fiscales sont les suivantes :

- L'omission volontaire de déclaration ;
- La dissimulation volontaire des sommes sujettes à l'impôt ;
- La passation délibérée des écritures fictives ou inexactes dans les livres comptables ;
- L'incitation du public à refuser ou retarder le paiement de l'impôt ;
- L'émission de fausses factures ;
- L'opposition à l'action de l'Administration des Impôts.
- L'agression ou l'outrage envers un Agent de l'Administration des Impôts.

Les auteurs d'infractions fiscales qui procèdent manifestement d'une intention frauduleuse sont passibles des peines ci-dessous :

1. Pour la première infraction :

- Un emprisonnement d'un (1) à trente (30) jours ;
- Une amende égale au montant de l'impôt éludé ou non payé dans le délai ;

Ou l'une de ces peines seulement.

2. En cas de récidive :

- Un emprisonnement de quarante (40) à soixante (60) jours ;
- Une amende égale au double du montant de l'impôt éludé ou non payé dans le délai ;

- Ou l'une de ces peines seulement.

L'intention frauduleuse consiste à poser des actes en vue de se soustraire des tiers à l'établissement ou au paiement total ou partiel de l'impôt dû.

Il est à noter que ces poursuites pour l'application de ces peines sont exercées par le Procureur de la République à la requête de l'Agent de l'Administration des impôts revêtu de la qualité d'Officier de police Judiciaire à compétence restreinte, du Directeur Général ou du Directeur compétent, selon le cas.

Pour tout cas d'intention frauduleuse, la charge de la preuve incombe à l'Agent visé à l'alinéa précédent ou à l'Administration des Impôts qui doit établir la matérialité des faits ainsi que la responsabilité du délinquant.

Passation de marché

La questions qui préoccupe beaucoup d'opérateurs au Congo est de savoir à quoi est utilisé l'argent des bailleurs de fonds en RDC, quels secteurs sont concernés, quels sont les montants et auprès de qui faut-il se faire référencier pour participer à ces appels d'offre. A cette fin un séminaire a été organisé par le Bureau économique et Commerciale de l'Ambassade le lundi 14 mars à l'Hôtel Memling, dans le cadre de la mission économique belge.

Nous allons reprendre ici les différents appels d'offre a venir ainsi que les personnes de contacts des institutions qui ont participé au séminaire.

BCECO :

Appels d'offre à venir

PUAACV

- Travaux de réhabilitation des tronçons des nationales RN5-RN6
- Sélection de 10 AEP
- Recrutement de la société de Gestion de la Réhabilitation Urbaine (SGRU)
- Sélection du consultant maître d'œuvre RN 5
- Sélection du consultant maître d'œuvre RN 6
- Sélection de l'agence externe
- Recrutement de l'auditeur externe
- Recrutement de l'auditeur interne
- Recrutement pour l'évaluation de l'impact environnemental

PreSS

- Travaux de réhabilitation des bureaux à l'UCP
- Acquisition de mobilier de bureau pour l'UCP

PMURR

- Travaux de réhabilitation du bâtiment de la 1 ère Direction du Ministère de la Santé

SAPMP

- Travaux de réhabilitation du système THTCC Inga-Kolwezi
- Nouvelles lignes Kolwezi-Fungurume-Panda-Karavia
- Travaux de réhabilitation postes de communication (Kolwezi-Fungurume-Panda-Karavia)
- Travaux de réhabilitation lignes existantes (Kolwezi-Fungurume-Panda-Karavia)
- Système de communication le long de la ligne THTCC (Inga-Kolwezi)

Contactes :

Division passation des Marchés (DPM)

Monsieur A. Isin: Expert en passation des marchés
Tél. : 081 508 98 19

Monsieur P. Mahele : Chef de division passation des marchés
Tél. : 89 747 55

Monsieur C. Tukeba : Point focal projets Puspres, Puaacv, Press
Tél. : 99 40 301

Direction Technique (DT)

Monsieur TH. Matondo : Directeur Technique
Tél : 99 45 694

Monsieur G. Kabongo : Chef de Division de projet
Tél. : 081 511 42 55

Monsieur D. Marini : Chargé de projet éducation
Tél. : 99 12 627

Monsieur H. Mambwe : Chargé de projet SAPMP
Tél. : 99 44 133

Monsieur M. Lukaya : Chargé de projet agriculture
Tél. : 081 504 60 70

Monsieur F. Mututi : Chargés de projet pistes rurales
Tél. : 081 503 98 53

Docteur D. Faray : Chargé de projet secteur santé
Tél. : 99 30 536

Monsieur A. Motomungu : Chargé de projet développement communautaire
Tél. : 081 812 86 60

Madame P. Mbotika : Chargée de projet protection sociale
Tél. : 892 95 68

2. Le COPIREP

Projet Compétitivité et Développement du secteur Privé
Crédit accordé : Crédit IDA 3815-DRC
Montant : 120.000.000 USD

Objectifs du projet de Compétitivité et Développement du secteur privé sont :

1) Réforme des entreprises publiques dans cinq secteurs cibles, choisis pour leur effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie :

- Les mines
- Les Transports
- L'Energie
- Les Finances
- Les Postes et Télécommunications

2) Amélioration de l'environnement pour l'investissement

Dans le cadre de la passation de marché le COPIREP commande :

- o Des services de consultants et Audits pour 33.754.305 USD :
 - des études stratégiques, organisationnelles et environnementales
 - des audits financiers et comptables
 - des services d'assistance technique
- o Des formations et séminaires pour un montant de 5.924.225 USD
- o Des fournitures pour un montant de 3.153.203USD

Des fournitures et équipements à mettre à la disposition des Ministères des Mines et de l'Environnement, des Autorités de Régulation

Contacts et Adresses

Contacts :

- M. ILUNGA ILUNKAMBA, Secrétaire Exécutif
- M. Alex N'KUSU DONGALA SIYA, Secrétaire Exécutif Adjoint - Projet
- M. Alexis MANGALA NGONGO, Secrétaire Exécutif Adjoint – Juridique

Adresses :

- Immeuble SOFIDE, Croisement des Avenues Lemarinel et Kisangani, n°9-11 (Kinshasa-Gombe)
- Tél. : + 243 81 780 74 86
- E-mail : copirep@micronet.cd--Site web : www.copirep.cd

3. BCMI

Dans le cadre du PMURR, le Maître d'Ouvrage est le Ministère des Finances de la RDC, représenté par son Ministre. Louis Berger sa, a été sélectionné pour être la firme internationale chargée de la gestion du PMURR. Louis Berger sa est responsable de la gestion de l'exécution du sous programme A et des volets C1 et D1 du PMURR

Les entités impliquées au PMURR sont :

GET
ONATRA
RVF
RVM
METTELSAT
SNCC
CNPR
OR
OVD
PNA
REGIDESO
SNEL
CNAEA
Ministère Environnement

Contactes

Monsieur Nguyen, Chef de Mission au BCMI
Immeuble CITIBANK, avenue Colonel Lukusa Kinshasa/Gombe
E-mail : bcmi@bcmi-rdc.org

4. PNUD

Le PNUD intervient dans le projet APEC (Projet d'Appui au Processus électoral en RDC)

Les montants prévu pour le projet APEC sont de :

- § Approximativement 110.000.000 USD pour la partie ayant attrait au recensement des électeurs
- § Approximativement 170.000.000 USD pour la partie ayant attrait aux élections

Les secteurs concernés sont :

ENREGISTREMENT

- Serveurs
- Ordinateurs
- Logiciels
- Imprimantes
- CD et disquettes
- Cartes d'identité

BUREAUTIQUE

- Photocopieurs
- Cartouches
- Cartes digitales (scanner)

MATERIEL DE BUREAU

- Ameublement
- Consommable

TRANSPORT

- Véhicule 4x4
- Motocyclettes
- Minibus
- Bicyclettes
- Moteurs hors-bord
- Avions (location)

COMMUNICATION

- Radios mobiles
- Radio portables
- Bases Radios
- Téléphones portables

SERVICES

- Transports
- Consultant

DIVERS

- Climatiseurs
- Groupes électrogènes
- Tentes
- Câblages de réseau
- Tenue de travail
- Bottes et chaussures
- Matériels de cuisine

Contactes

Jacques Marquis, Directeur Centre de Service PNUD

Tél. : 081 700 9499

E-mail : jacques.marquis~undp.org

Andreas Jouhourian, Responsable des achats projet élection

Tél. : 081 210 18 45

E-mail : andreas.jouhourion&undp.org

Centredeservices.rdc~undp.org

Wolfowitz face à Bruxelles

Paul Wolfowitz, candidat américain à la présidence de la Banque mondiale, est à Bruxelles. Les Européens veulent tester ses engagements en matière de développement. Et revendiquent une meilleure représentativité au sein de l'institution.

Les Européens se sont réunis mercredi matin à Bruxelles avec le candidat américain Paul Wolfowitz. Elle doit s'achever à la mi-journée et sert de dernier tour de piste avant l'adoubement attendu jeudi à Washington de Wolfowitz. La désignation par le président des Etats-Unis George W. Bush avait été fraîchement accueillie dans l'Union européenne.

Agé de 61, l'actuel secrétaire adjoint à la Défense est l'un des chefs de file du courant néo-conservateur américain. Il avait été en 2003 l'un des artisans de la guerre en Irak. Les dirigeants européens réunis la semaine dernière au sommet de Bruxelles étaient apparus résignés à le voir succéder à James Wolfensohn à la tête de la Banque mondiale, traditionnellement dirigée par un Américain. Mais l'UE entend lui monnayer son soutien.

Président en exercice de l'Union, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a clairement posé les exigences des 25 à son arrivée à la réunion mercredi. *Nous devons nous assurer que les Européens seront mieux représentés au conseil d'administration de la banque*, a-t-il déclaré. Il a également insisté sur le fait que le futur patron de la BM devrait fonder son travail sur les "objectifs du Millénaire".

Arrêté en septembre 2000 par les dirigeants mondiaux, ce programme ambitionne de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015 et de renforcer la lutte contre des maladies comme le sida et la tuberculose, ou pour l'accès de tous à l'éducation.

S'ils se sont refusés à une nouvelle confrontation avec M. Bush, avec lequel ils viennent tout juste de se réconcilier, les Européens se montrent pour le moins prudents à l'égard du profil de Paul Wolfowitz et souhaiteraient le voir secondé par un vice-président issu de leurs rangs. Paris souhaiterait également la présence d'un expert issu d'un pays en voie de développement aux côtés de M. Wolfowitz.

(D'après AFP)

Vers une vente de Sabena Technics

La dernière grosse filiale de la Sabena figurant sur la liste des actifs à céder, Sabena Technics, pourrait être prochainement vendue au groupe français TAT industries, basé à Tours. Les négociations, entamées il y a plusieurs mois, sont entrées dans une phase décisive, ont indiqué mardi plusieurs sources proches du dossier.

Le repreneur a toutefois émis plusieurs conditions à sa reprise. Il souhaite tout d'abord que Sabena Technics renégocie l'importante dette, dont le montant ne nous a pas été précisé, due à Sabena Interservice Center, l'ancien centre de coordination de la compagnie faillie.

TAT exige ensuite que Sabena Technics obtienne une nouvelle concession des autorités aéroportuaires pour pouvoir demeurer sur le site de Bruxelles-National. Les concessions actuelles arrivent à échéance dans deux ans et il faut donc les renégocier pour pouvoir continuer à occuper des locaux à l'aéroport.

Enfin, TAT souhaite obtenir des syndicats un engagement de paix sociale ainsi qu'une plus grande flexibilité. Le repreneur potentiel n'a toutefois pas menacé de licenciements. Les observateurs estiment qu'il faudra encore plusieurs mois avant que l'affaire soit conclue, notamment en raison de l'exigence de certains syndicats de changer de commission paritaire, ce qui peut prendre du temps. Mais tous demeurent optimistes sur les chances de voir l'entreprise cédée. Source le soir du 18-03-05

L'électricité sans frontières

Le ministre de l'Economie, Marc Verwilghen, a signé à Bruxelles deux accords d'interconnexion, l'un avec la France, l'autre avec les Pays-Bas, afin de renforcer les capacités électriques, sécuriser l'approvisionnement et fluidifier le marché de l'électricité.

C'est un projet très porteur, une première européenne et même mondiale, s'est félicité le ministre français délégué à l'Industrie Patrick Devedjian, lors d'une conférence de presse à Bruxelles. N'ayant pas de frontière commune avec les Pays-Bas, la France n'a pas signé d'accord d'interconnexion avec ce pays. En revanche, les trois pays se sont entendus pour coordonner leurs bourses de l'électricité. Selon les trois ministres, ces accords représentent une étape significative vers une meilleure coordination de l'ensemble des réseaux de transport d'électricité au sein de l'Union européenne. Ils ont d'ailleurs annoncé qu'ils comptaient contacter leur homologue allemand, qui pourrait les rejoindre dans les années qui viennent.

Concernant l'entente franco-belge, elle devrait aboutir à un doublement des capacités commerciales d'interconnexion entre les deux pays. Actuellement de 1.700 mégawatts (MW), elles passeront à 3.400 MW fin 2005 et à 3.700 MW fin 2006, selon le gestionnaire du réseau de transport français RTE.

Des renforcements ultérieurs sont programmés, ainsi que la construction de nouvelles lignes. Il a en outre été demandé aux gestionnaires de réseaux belge et français d'améliorer encore leurs procédures d'échange d'information.

Enfin, il est prévu que les gestionnaires de réseaux électriques mettent en commun leurs prévisions sur l'évolution des moyens de production et sur leur adéquation avec les perspectives de consommation, afin de renforcer la coordination en matière de sécurité d'approvisionnement.
source AFP

Un Américain chez Sony

Sony a créé la surprise en nommant à sa tête Sir Howard Stringer, un ex-journaliste américain d'origine galloise hissé au rang de chevalier par la reine Elizabeth, afin de redorer le blason du géant japonais de l'électronique.

Howard Stringer, 63 ans, directeur général de la filiale américaine du groupe depuis 1997 et ex-patron de CBS news, remplacera Nobuyuki Idei au poste de pdg à compter du 22 juin prochain.

Le groupe Sony a récemment souffert de la baisse de rentabilité des produits phares de l'électronique de loisirs dans un contexte de guerre des prix, mais aussi de son manque de réactivité pour contrer les offres innovantes des concurrents, en particulier le baladeur iPod d'Apple.

M. Stringer, vétéran du secteur des médias et du divertissement, et artisan du rachat par Sony des studios hollywoodiens Metro-Goldwyn-Mayer, aura la double tâche de redonner du lustre à la marque nipponne et de réaliser la difficile convergence entre matériels et contenus. Il sera secondé par un ingénieur japonais, Ryoji Chubachi, nommé directeur exécutif en remplacement de Kunitake Ando. *Nous devons laisser s'exprimer les idées d'une nouvelle génération*, a prôné Sir Howard lors d'une conférence de presse lundi à Tokyo, invitant les dirigeants de Sony à travailler davantage avec *une bonne mesure d'agressivité et enthousiasme. Je lui apporterai tout mon soutien pour transformer Sony*, a promis son numéro deux Ryoji Chubachi.

Nous avons clairement démontré dans nos activités aux Etats-Unis que nous pouvions conduire efficacement des activités en coopération avec d'autres entreprises, et offrir simultanément des produits de qualité tout en engrangeant des bénéfices, a plaidé M. Stringer. Certains s'attendent à ce que Sony change sous la conduite d'une nouvelle équipe mais pour redresser son image de marque ternie il faudra que l'entreprise sorte un produit haut-de-gamme qui puisse servir de locomotive, a commenté Osamu Hirose, analyste du centre de recherches de Tokyo Tokai.

Sir Howard, qui est né au Pays de Galles mais est devenu citoyen américain en 1985, devient donc le deuxième pdg étranger appelé à la rescousse d'une firme japonaise très emblématique, après le Français Carlos Ghosn qui avait pris en 1999 le volant du constructeur automobile Nissan alors en perte. *Ghosn a procédé en deux phases: une étape de démolition de la structure existante et une étape de reconstruction. Mais dans le cas de Sony, c'est différent puisque, dans une certaine mesure, l'entreprise a déjà été restructurée, a noté Mitsuhiro Osawa, analyste de Mizuho Investors. Ce qui est nécessaire dans le cas de Sony, ce sont des nouveaux talents, a-t-il tranché.*

En dépit de son nom à consonance américaine, Sony est le symbole d'une entreprise japonaise longtemps à l'avant-garde de son secteur, en même temps qu'une figure exemplaire du redressement économique du Japon après 1945. Fondée en 1946, elle a construit sa renommée mondiale sur ses inventions (Walkman, Playstation), ses technologies et sur la qualité de ses produits grand public, donnant ses lettres de noblesse à l'électronique japonaise.

Nobuyuki Idei, qui quitte Sony après en avoir tenu les rênes durant plus de dix ans, a assuré admettre sans difficulté que la firme soit dirigée par un étranger. Sur les quelque 150.000 salariés que compte Sony dans le monde, un tiers (50.000) sont des Japonais et seulement 29% des activités du groupe se font au Japon, a argué M. Idei.

Commentant cette nomination surprise, le porte-parole du gouvernement, Hiroyuki Hosoda, a indiqué qu'elle n'avait rien de bizarre. *Les entreprises japonaises se sont internationalisées les unes après les autres avec un nombre croissant d'étrangers dans leur instances de direction, a-t-il ajouté.*

Après l'annonce de la nouvelle direction, l'action Sony a gagné 1,5% en clôture lundi à Tokyo à 4.070 yens, l'indice Nikkei s'étant quant à lui apprécié de 0,44%.

(D'après AFP) 08.03.2005

La belgitude s'expose

De la frite au vélo d'Eddy Merckx, d'Amélie Nothomb à Godefroy de Bouillon, l'exposition «Made in Belgium», à Bruxelles, présente en 4.000 objets un tour d'horizon de la belgitude à l'occasion des 175 ans du royaume.

Événement majeur des célébrations qui se dérouleront toute l'année, l'exposition se veut la vitrine des Belges qui ont marqué l'Histoire économique, sociale, culturelle ou encore sportive et dont la réputation a dépassé les frontières d'un pays né presque par hasard.

La visite débute dans une salle reconstituant le théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, où une représentation de la «Muette» de Portici enflamme, en août 1830, le sentiment national et déclenche l'insurrection belge contre les Hollandais. Mais l'exposition, sans être purement chronologique, remonte bien au-delà de la naissance d'un pays qui n'a vu le jour que grâce à l'assentiment des grandes puissances européennes de l'époque.

Nous avons voulu évoquer les populations qui ont vécu sur les territoires qui constituent la Belgique d'aujourd'hui. Il a de grands Belges qui ont vécu ici bien avant 1830, explique avec une pointe de chauvinisme -sentiment plutôt rare en Belgique- le concepteur de l'exposition, Jacques Bourn. *Sans caricaturer et dire que les Belges sont les meilleurs en tout*, ajoute toutefois cet ancien professeur qui, avec son compère René Schyns, commissaire de l'exposition, s'est mis en quête quatre années durant des milliers d'objets susceptibles d'illustrer la «Belgique qui gagne».

En s'entourant d'une quarantaine de spécialistes, les promoteurs, qui disposaient d'un budget de 11 millions d'euros, ont finalement choisi de décliner le «Made in Belgium» sur une douzaine de thèmes: libertés, musique, sport, bande dessinée, peinture, grands horizons, lettres, arts décoratifs, architecture et mode, sciences, arts du spectacle, loisir, folklore et gastronomie.

Habituée des expositions grand public («Tout Hergé», «Tout Simenon» et «J'avais 20 ans en 45», organisées depuis 1991, ont rassemblé 1,2 million de visiteurs), la société Collections et Patrimoines de René Schyns et Jacques Bourn privilégie les mises en situation et les décors grandeur nature.

Au-delà, ce sont les objets originaux qui suscitent l'étonnement, l'émotion ou le rire. Le kitsch extrême --le costume à paillettes porté par l'acteur namurois Benoît Poelvoorde dans «Podium», le film à la gloire de Claude François; une frite (baptisée «The Queen») installée sur un trône entièrement recouvert de moules-- côtoie de véritables trésors, tels que les tableaux de James Ensor et des surréalistes Magritte et Delvaux.

Si un subtil équilibre entre Flamands et Wallons, éternels frères ennemis du Plat pays, a semble-t-il été trouvé, l'exposition n'échappe pas à la polémique. Quelques jours avant son inauguration officielle par le roi Albert II lundi et l'ouverture au public le lendemain, la presse du royaume s'est insurgée de l'absence de Tintin, sans doute le Belge le plus connu à l'étranger. Les organisateurs de l'événement ont refusé de se plier aux conditions posées par Nick Rodwell, époux de la veuve d'Hergé et administrateur de la société chargée de la gestion de l'oeuvre du dessinateur belge. M. Rodwell a par exemple refusé que soit présentée la fusée de Tintin. Les organisateurs n'excluent pas de contourner l'obstacle en présentant quelques planches originales d'Hergé.

Détails pratiques: «Made in Belgium» - 50, rue des Ecuyer, 1000 Bruxelles. Jusqu'au 15 septembre 2005. Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 10 à 19h (de 10 à 22 h le mercredi). Prévoir au moins 2h30 pour la visite. Entrée 10 euros (gratuit pour les 0 à 6 ans). Tél: 00.32.2.218.44.08 - www.expo-madeinbelgium.be

Source AFP

Quatre stratégies pour promouvoir les investissements en Rdc

La réussite des actions de promotion des investissements en RDC tient à la conjugaison de quatre stratégies. Il s'agit de l'amélioration du climat des affaires et des politiques publiques, de la construction d'une belle image de la RDC, de la génération des investissements et des services aux investisseurs. Ces quatre stratégies complémentaires, ont été déclinées par le numéro un de l'Agence nationale pour la promotion des investissements, à l'occasion de la publication du rapport des activités de cette entreprise pour l'exercice 2004.

Par des actions ciblées et auxquelles ont contribué tous les cadres et agents de cette agence, l'Anapi a récolté des fruits de cet ambitieux programme. Bien qu'il a reconnu les effets pervers des turbulences politiques intermittentes dans la partie orientale du pays, le directeur général de cette agence a indiqué que cette dernière, a organisé une série des concertations avec les services officiels oeuvrant aux postes frontaliers ; multiplié des contacts avec les ministères concernés par la question des tracasseries administratives et réglementations inappropriées.

S'agissant de la construction de l'image de la RDC, le professeur Mathias Buabua a noté que son entreprise s'est attelée à enrayer l'image négative que l'Occident garde de la RDC. Une série d'actions a été menée dans ce domaine. Le D.G de l'Anapi a cité quelques publications et la participation de son agence à plusieurs manifestations économiques à travers le monde. Après avoir rappelé la reprise des relations avec certains partenaires de notre pays, le patron de l'Anapi s'est étendu sur les missions dévolues au guichet unique de son agence, notamment la facilitation dans l'accomplissement des formalités administratives et légales, l'agrément au régime du code des investissements et l'aide à la résolution des différends avec les services administratifs de l'Etat. Quant au bilan de ses réalisations, l'Anapi a pu agréer en 2004, 144 projets d'investissements représentant un volume global de 2.247.161.548 dollars américains, contre 112 projets d'une valeur de 2.461.106.092 dollars américains agréés en 2003. Ces projets qui vont contribuer à la lutte contre le chômage, généreront 18.387 emplois dont 18.175 pour les nationaux et 212 pour les expatriés, contre 15.003 en 2003.

Ce qui donne pour les deux exercices 2003 et 2004, 226 projets agréés et des investissements de l'ordre de plus de quatre milliards de dollars américains. Au regard des secteurs d'activités, il ressort que les investisseurs s'intéressent principalement au secteur de services depuis deux ans, probablement à cause de la situation des guerres et des turbulences politiques qui ont fait inscrire la RDC sur la liste des pays à haut risque.

Le D.G. de l'Anapi s'est réjoui de voir que les promoteurs congolais sont en tête avec 42 projets, les Britanniques avec 10, les Indo-Pakistanaïens avec 8 projets, tandis que les Belges en ont présenté 5 et les Italiens avec 4. Aujourd'hui les efforts de son entreprise sont déployés pour amener les Congolais à investir davantage dans leur pays. Car le développement de ce pays est d'abord l'affaire des Congolais, avant d'attendre l'apport des investisseurs étrangers.

Source Le Phare

La Banque mondiale alloue des fonds à la Rdc pour la réhabilitation des écoles

Hormis l'éducation, la Banque mondiale a mis en œuvre plusieurs autres mécanismes de financement pour aider la Rdc de sortir du gouffre où l'a plongé la guerre.

La réhabilitation de l'avenue de Libération qui relie l'Université et pédagogique nationale (UPN) à la commune de Bandalungwa par le Rond Point Moulaert en passant par la commune de Selembao, longue d'environ dix kilomètres, est tributaire de l'accord de financement du fonds Koweïtien de développement, a-t-on appris au ministère des Travaux publics et des infrastructures (TPI). Le Koweït, indique la source, a conditionné la libération de ses treize millions de dollars américains (13.000.000 USD) prévus pour soutenir la RDC dans son Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et reconstruction (PMURR), par le paiement par la RDC de la première tranche de sa dette.

Celle-ci est évaluée à un million deux cent dix-neuf mille dollars américains (1.219.000 USD). Le déblocage du fonds Koweïtien était également lié à la présentation des études de faisabilité de la route. Ces études ont été réalisées par le BCECO pour une facture chiffrée à cent cinquante six mille dollars américains (156.000 USD) demeurée impayée jusqu'à ces jours.

La réhabilitation des ponts Kwilu, Mpozo et Mpsa incorporés dans le lot 1 de SINO-HYDRO

Les ponts Kwilu, Mpozo et Mpsa qui constituaient le lot 10 du programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR) viennent d'être incorporés dans le lot 1 du SINO-HYDRO chargé de la réhabilitation de la route nationale pour le tronçon qui part de Mbanza-Ngungu au pont Mpozo, a-t-on indiqué au ministère des Travaux publics et des infrastructures (TPI). Le coût de la réhabilitation de la route, est fixée à 16.802.000 USD, tandis que celui des ponts se chiffre à 2.000.000 USD, soit un total de 18.802.000 USD.

Les travaux vont démarrer incessamment, car précise-t-on, l'entreprise devra présenter la liste des travaux à effectuer sur le tronçon Mbanza-Ngungu-Lukala qui présente déjà des nids de poule. Par ailleurs, le tronçon pont Mpozo-Port de Matadi attend la lettre de non objection de la Banque mondiale. Le complément de 800.000 (huit cent mille) dollars USD sur les 4.800.000 (quatre millions huit cent mille) USD du marché total qui était à rechercher, est déjà disponible.

500.000 euros pour la concertation du projet de jumelage des ports d'Anvers et de Matadi

La coopération belge vient de mettre à la disposition du port de Matadi, par le biais du port d'Anvers, 500.000 (cinq cent mille) euros pour la matérialisation du projet de jumelage de ces deux ports. La concrétisation du projet de jumelage a traîné parce qu'il fallait d'abord établir un audit technique du port de Matadi devant aboutir à l'élaboration d'un plan d'action, a précisé M. Mabaya.

Parlant des quais fermés à cause de leur défectuosité avancée, l'expert de l'ONATRA a indiqué que la réhabilitation de cette première section fait partie d'un autre projet important dont la réalisation interviendra cette année.

source L'Avenir/ACP

Le Japon annule 585 millions d'euros de la dette publique congolaise

Suite à la visite de la délégation Congolaise au Japon le Japon s'est résolu à annuler purement et simplement la dette publique de la RDC vis-à-vis de leur pays une dette estimée à 585 millions d'euros, soit quelques 800 millions de Dollars Américains. Outre l'allègement de cette dette publique, le Japon a également décidé de débloquer une somme de 7 millions d'euros à titre d'appui au processus de transition vers des élections libres, transparentes et démocratiques en RDC.

source Prospérité

La Rdc présidera à Cotonou la réunion de l'Association africaine de l'eau

La République Démocratique du Congo (RDC), par le biais de l'administrateur délégué général de la REGIDESO et président de l'Association africaine de l'eau (AAE), Lubunga Pene Shako, va présider les réunions du Comité de direction et de l'Assemblée générale ordinaire de ladite association qui démarrent lundi à Cotonou au Bénin. Au cours de cette rencontre, les sociétés africaines de distribution d'eau vont réfléchir sur les stratégies à prendre pour relever les défis de l'accès à l'eau potable.

Ces défis visent l'alimentation en eau potable de quatre cents millions d'individus défavorisés en zones urbaines, représentant environ quatre à cinq millions de nouveaux raccordements par an pour cinq à huit habitants par raccordement et dix mille connexions d'eau par jour en moyenne. Le coût de ce programme est de vingt-trois milliards de dollars américains par an. Face à cet enjeu qui cadre avec les objectifs du millénaire (ODM) exigeant que soit réduit de moitié le nombre des personnes vivant sans eau potable à l'horizon 2015, la RDC s'ouvre ainsi aux partenaires et aux bailleurs des fonds.

L'objectif pour la RDC est de parvenir à alimenter plus ou moins quarante deux millions d'individus en eau potable dans le cadre des ODM. La réunion de Cotonou succède ainsi à celle tenue en octobre 2004 à Kinshasa ayant réuni les experts africains et occidentaux, ainsi que la Banque mondiale autour du séminaire sur la réforme institutionnelle du secteur de l'eau en RDC sur le thème « partenariat pour l'accès durable à l'eau potable et l'assainissement ».

Trois mille neuf cent quarante-quatre (3.944) nouveaux branchements en eau potable sont prévus l'année en cours sur toute l'étendue de la RDC, a décidé l'assemblée générale des cadres dirigeants (AGCDR 18ème) de la REGIDESO tenue récemment à Kinshasa, a-t-on appris d'une source proche de cette entreprise. Cet investissement dont le coût n'a pas été indiqué vise l'augmentation de la desserte en eau potable. La REGIDESO a résolu, en outre, de diversifier les sources de production d'eau potable par le recours aux bornes fontaines et aux énergies renouvelables, indique-t-on. L'AGCDR 18ème a par ailleurs opté pour la réhabilitation immédiate des infrastructures de production d'eau sur toute l'étendue de la RDC.

source Bulletin de l'Acp

Présentation à l'hôtel Memling du guide comptable des établissements de crédit

Environ trente ans après la mise en place du plan comptable général congolais (Pcgc), la Rdc vient de se doter d'un guide comptable des établissements de crédit. C'est le fruit du travail d'un groupe d'experts de la Banque centrale du Congo (Bcc), du Conseil permanent de la comptabilité au Congo (Cpcc), de l'Association congolaise des banques (AcB) et de l'Institut des Réviseurs comptables du Congo (Irc).

Cette réforme visant l'instauration d'un cadre comptable unique pour toutes les banques et institutions financières, a été initiée et essentiellement pilotée par la Bcc dans le cadre de la restructuration du secteur bancaire.

Ce guide comptable s'adresse : aux établissements de crédit, aux services nationaux de statistiques pour l'élaboration des comptes nationaux, à l'Administration fiscale, aux commissaires aux comptes et experts comptables, aux actionnaires, aux déposants, aux créanciers et autres tiers à la recherche de la bonne information.

Ce guide comptable s'inscrit dans la droite ligne du processus de normalisation comptable entrepris en Rdc depuis 1976.

Le gouverneur de la Bcc, Jean Claude Masangu, a précisé que ce guide est une des actions prioritaires inscrites au plan stratégique de développement de la Bcc et du système financier national.

source L'Observateur/Didier Munsala Buakasa

Gobin Nankani, vice-président de la Banque mondiale, promet des fonds supplémentaires en faveur de la Rdc

La Banque mondiale a consenti 1 milliard 600 millions de dollars américains en faveur de la Rdc.

Le ministre des Finances a déclaré avoir discuté avec son interlocuteur de la coopération. « D'abord, nous avons essayé de savoir quelle sera la ligne de conduite à suivre par le gouvernement congolais dans ce contexte », a-t-il indiqué avant d'annoncer que le vice-président de la Banque mondiale lui a confirmé, par rapport à la situation politique, géopolitique et à la performance réalisée, que l'institution monétaire internationale accordera à la Rdc l'assistance nécessaire pour ne pas perdre le cap maintenu depuis trois ans. Autre sujet évoqué par les deux personnalités: les priorités telles que le voit la Banque mondiale au niveau de l'Objectif du millénaire et le programme conçu et présenté par la Rdc à l'institution financière internationale. « La Banque mondiale va pouvoir se positionner par rapport aux objectifs du millénaire », a fait remarquer l'argentier national qui a annoncé que le programme du gouvernement congolais sera discuté d'ici avril prochain par le conseil d'administration de la Banque mondiale.

Enfin, le ministre Futa a déclaré avoir informé M. Gobind Nankani des difficultés que rencontre la Rdc dans la réalisation de certains programmes, notamment celui ayant trait à la dette publique intérieure. « A ce sujet, la Banque mondiale est très sensible à toutes ces difficultés et promet d'aider la Rdc pour le soutien au secteur privé », a-t-il déclaré.

Source le Potentiel

